[Traduction de l'anglais]

RAPPORT À LA 49ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE, ISSU DE LA RÉUNION VIRTUELLE DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES, LA PROMOTION DE LA FEMME ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE (EGPFDJ) DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC, TENUE LE 14 AVRIL 2021 SOUS LE THÈME *« TRAVAIL DOMESTIQUE ET DE SOINS NON RÉMUNÉRÉ : POURQUOI LE PARLEMENT DEVRAIT-IL S'EN SOUCIER ? »*

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous demander que cette Assemblée plénière procède maintenant à l'adoption du Rapport du Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse (EGPFDJ), préparé pour la 49e Session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC et déposé ce 25 juin 2021.

1.0 PRÉAMBULE

Monsieur le Président, le Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse (EGPFDJ), guidé par son mandat lui conféré en vertu de l'article 42, aliéna (a) du Règlement intérieur du FP de la SADC, a tenu sa réunion virtuelle le mercredi 14 avril 2021, à l'occasion de la Session des Comités permanents du FP de la SADC qui s'est déroulée du 11 au 16 avril 2021.

2.0 POUVOIRS DES MEMBRES DU COMITÉ

Dix délégués sur les quinze représentants des Parlements membres du FP de la SADC étaient présents. Il s'agit de :-

1)	Honorable Maria do Carmo do Nascimento	Angola
2)	Honorable Talita Monnakgotla	Botswana
3)	Sénateur Busisiwe Dlamini	Eswatini
4)	Honorable Marie-Jeanne d'Arc MASY GOULAMALY	Madagascar
5)	Honorable Lonnie Chijere Phiri	Malawi
6)	Honorable Maria Marta Fernando	Mozambique
7)	Honorable Kelly Samynadin	Seychelles
8)	Honorable Nkhensani Kate Bilankulu	Afrique du Sud
9)	Honorable Ponde Chunga Mecha	Zambie
10)	Honorable Goodlucky Kwaramba	Zimbabwe

Des excuses ont été reçues des représentants suivants :

1)	Honorable Peete Peete Ramoqai	Lesotho
2)	Honorable Anne-Marie Mbilambangu	RDC
3)	Honorable Marie Joanne Sabrina Tour	Maurice
4)	Un représentant n'a pas encore été désigné après les élections générales	Namibie
5)	Un représentant n'a pas encore été désigné après les élections générales	Tanzanie

3.0 MOT D'OUVERTURE DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Dans son mot d'ouverture, l'honorable Vice-présidente Marie-Jeanne d'Arc MASY GOULAMALY a informé la réunion que l'autonomisation des femmes était devenue, ces dernières années, un point central dans l'éradication de la pauvreté. Elle a cependant souligné que l'autonomisation et l'indépendance des femmes, ainsi que l'amélioration de leur statut socio-économique, politique et sanitaire, étaient entravées par de nombreux facteurs, parmi lesquels figurait le travail domestique et de soins non rémunéré (TDSNR).

Rappelant que le Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse se réunissait sous le thème « *Travail domestique et de soins non rémunéré : pourquoi le Parlement devrait-il s'en soucier ?*», la Vice-présidente a noté, non sans grande préoccupation, qu'en 2018, environ 606 millions de femmes en âge de travailler se sont déclarées indisponibles pour l'emploi, en raison du travail de soins non rémunéré ; et ce contre seulement 41 millions d'hommes inactifs pour le même motif. L'honorable Vice-présidente était d'avis que cet état de choses compromettait le bien-être des femmes, favorisait leur dépendance financière et limitait leurs possibilités de travail décent, au point de les restreindre à un statut inférieur.

La Vice-présidente a observé que les Parlements nationaux avaient non seulement la possibilité, mais encore l'influence d'assurer une bonne compréhension de l'importance de la lutte contre les inégalités entre les sexes, notamment en ce qui concerne le travail domestique et de soins non rémunéré ; et ce, en catalysant et en renforçant les mécanismes nationaux et régionaux compétents susceptibles de fournir des réponses à ce genre de travail. Elle a souligné qu'en reconnaissant, en réduisant et en redistribuant le travail de soins non rémunéré, les femmes et les jeunes filles auraient du temps de s'engager dans des emplois formels et des activités de nature socio-économique et politique. Elle a par conséquent exhorté les Parlements nationaux à faire du travail domestique de soins non rémunéré un thème de dialogue avec les parties prenantes concernées et à promouvoir l'utilisation systématique d'une budgétisation sensible au genre comme méthode d'analyse de ce genre de travail et son intégration dans les programmes de développement.

4.0 TRAVAIL DOMESTIQUE ET DE SOINS NON RÉMUNÉRÉ : POURQUOI LE PARLEMENT DEVRAIT-IL S'EN SOUCIER ?

Le Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse (EGPFDJ) a tenu une réunion virtuelle le 14 avril 2021. La réunion a été organisée sous le thème « *Travail domestique et de soins non rémunéré : pourquoi le Parlement devrait-il s'en soucier ?* ». Le Comité permanent sur l'EGPFDJ a reçu des présentations d'experts sur le thème susmentionné, faites par des personnes ressources suivantes :-

i) Mme Chama Mwandalesa, Responsable du programme des droits des femmes (Oxfam Zambie).
ii) Mme Simasiku Ketty Sangende, Responsable des droits des femmes (Action Aid Zambie).

Le Comité a noté qu'à travers le monde, environ 75 pour cent du travail domestique et de soins non rémunéré dans les foyers et les communautés était assuré par les femmes et les jeunes filles et que dans le contexte actuel, la

plupart des économies ignoraient une large partie de ce genre de travail. Le Comité a également noté le fait qu'étant donné que le travail domestique et de soins non rémunéré était en grande partie assuré par les femmes et les jeunes filles, celles-ci avaient très peu - ou pas du tout - de temps de poursuivre leurs études, de gagner leur vie décemment ou de participer aux affaires de leur communauté et/ou occuper des positions décisionnelles.

Le Comité a pris conscience du fait que si le travail domestique et de soins non rémunéré n'était pas pris en compte dans les politiques de développement, il pourrait entraîner de graves retombées sur les résultats du développement, dans ce sens qu'il laisserait les femmes et les jeunes filles coincées au bas de l'échelle économique. Le Comité a par contre apprécié le fait qu'en l'absence d'investissement du temps, des efforts et des ressources dans le travail domestique et de soins non rémunéré, les communautés, les lieux de travail et des économies entières seraient paralysés.

Le Comité a noté qu'à l'échelle mondiale, les femmes et les jeunes filles représentaient les deux tiers de la main-d'œuvre rémunérée dans le secteur du travail de soins. De plus, le Comité a noté qu'environ 12,5 milliards d'heures de travail domestique et de soins non rémunéré étaient effectuées par des femmes et de jeunes filles par jour ; et que si évaluées au salaire minimum, ces heures représenteraient une contribution à l'économie mondiale d'au moins 10,8 trillions de dollars américains par an, soit plus de trois fois la taille de l'industrie technologique mondiale. À cet égard, le Comité a noté avec une profonde préoccupation que cette responsabilité disproportionnée pour le travail domestique et de soins non rémunéré soutenait et renforçait tous les aspects de l'inégalité entre les sexes.

Le Comité était très préoccupé par la manière dont ces travaux de soins lourds et inégaux et les normes sociales sexospécifiques empêchaient les femmes d'assumer des rôles de prise de décisions politiques et de leadership et de participer à des actions collectives pour la promotion de leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative, de travail décent et digne et de vie sans violence. Le Comité a également noté avec préoccupation qu'en ce qui concerne le travail domestique et de soins non rémunéré, des opinions suivantes subsistaient :

(a) Il s'agit d'une affaire privée et non publique.
(b) Cette question constitue une source de division et de controverse.
(c) Les soins non rémunérés sont complexes.
(d) C'est une question insignifiante.
(e) Il ne s'agissait pas de revenus ou de bénéfices.
(f) C'est un terme trop long.
(g) Ce n'est pas une question urgente.

(h) Il n'y a aucune preuve réelle pour appuyer l'importance du travail domestique et de soins non rémunéré.

5.0 DÉFIS DE RÉPONSE AU TRAVAIL DOMESTIQUE ET DE SOINS NON RÉMUNÉRÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : NIVEAU POLITIQUE

Le Comité a noté, avec profonde préoccupation, que le travail domestique et de soins non rémunéré en tant que problème socioéconomique et de développement était sous-estimé dans la plupart des pays en développement. L'engagement politique concret et les investissements financiers dans ledit travail et les infrastructures d'appui y afférents étaient conséquemment faibles. Le Comité a également noté que les interventions politiques relatives au travail domestique et de soins non rémunéré tendaient à se limiter au seul rôle des femmes dans la prise en charge de la santé familiale et celle des membres de la communauté, notamment en ce qui concerne le VIH/SIDA.

Le Comité a pris conscience, avec regret, que le travail domestique et de soins non rémunéré était considéré, en général, comme étant une activité non qualifiée et improductive et, pis encore, comme n'étant pas du « travail » comme tel; et ce, malgré le fait que ce genre de travail soit essentiel au fonctionnement des sociétés et des économies. Le Comité a noté que, malgré la participation accrue des femmes au travail rémunéré et la non-pertinence de plus en plus croissante du modèle de soutien de famille masculin dans le monde, la participation des hommes au travail de soins non rémunéré n'avait pas accru de manière substantielle.

6.0 STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DOMESTIQUE ET DE SOINS NON RÉMUNÉRÉ ET LEUR INCORPORATION DANS LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

Le Comité a apprécié la stratégie des **4R** de lutte contre le travail domestique et de soins non rémunéré, telle que décrite ci-dessous :-

Reconnaître que le travail domestique et de soins non rémunéré est principalement effectué par des femmes ; qu'il est un travail au vrai sens du mot et un genre de production qui crée de la valeur réelle et que, ipso facto, il doit être reconnu comme tel dans les politiques pertinentes.

Réduire le nombre total d'heures à consacrer au travail domestique et de soins non rémunéré en améliorant l'accès aux technologies et infrastructures d'appui abordables permettant de gagner du temps, tels que l'eau, l'électricité et les transports publics.

Redistribuer le travail domestique et de soins non rémunéré au sein des ménages, transférer une partie des coûts, des responsabilités et des opportunités associés au travail domestique et de soins non rémunéré vers l'État et le secteur privé.

Représenter efficacement le personnel soignant dans le processus de conception et de prise de décisions, afin qu'il puisse exprimer ses préoccupations et élaborer des politiques, budgets et programmes en conséquence. Le Comité a également pris note d'autres approches qui pourraient être utilisées dans le cadre du traitement de la question du travail domestique et de soins non rémunéré, comme indiqué ci-dessous :-

(a) S'attaquer au patriarcat et promouvoir l'approche féministe en privilégiant la nécessité de partager les rôles et les responsabilités.

(b) Veiller à ce que les communautés et les citoyens comprennent et soient conscients du fardeau du travail de soins non rémunéré.

(c) Mise en œuvre des projets sociaux de transferts de fonds et des services sociaux inconditionnels par les États qui puissent relever les femmes et les jeunes filles du travail domestique et de soins non rémunéré, comme des garderies ou des coopératives pour assister les femmes qui œuvrent en vue d'accroître leur revenu.

7.0 IMPORTANCE DES ENQUÊTES SUR L'EMPLOI DU TEMPS

Le Comité a noté que les enquêtes sur l'emploi du temps (EET) offraient un outil unique pour l'exploration d'un large éventail de préoccupations d'ordre politique, notamment l'évaluation de la qualité de vie ou du bien-être général, l'analyse de la répartition du travail entre femmes et hommes, l'amélioration des estimations de toutes les formes de travail (rémunérées et non rémunérées) et l'estimation de la production ménagère et sa contribution au produit intérieur brut (PIB). Le Comité a en outre noté, avec préoccupation, qu'en dépit du fait que certains pays aient fait des efforts pour comprendre la dimension et la contribution de ce secteur non marchand, des ambiguïtés entourant le concept de ce genre de travail et le manque de sa compréhension semblaient s'ajouter à la mauvaise génération de données. Les enquêtes sur l'emploi du temps assureraient que le travail de soins non rémunéré soit comptabilisé dans les statistiques et soit pris en compte dans les représentations de l'économie et dans l'élaboration des politiques.

En ce qui concerne la collecte de données sur l'emploi du temps en Afrique, le Comité a noté avec une vive préoccupation qu'en 2018, il n'y avait que seize pays africains qui disposaient de données nationales sur l'emploi du temps. Ces données leur offraient une bonne base pour débattre du travail de soins

non rémunéré en termes plus concrets et pour explorer la manière dont la responsabilité pour ce genre de travail interagissait avec d'autres activités comme le gain de revenu. Le Comité a également noté que les données sur l'emploi du temps étaient de plus en plus pertinentes pour l'élaboration des politiques de développement. Les données sur l'emploi du temps démontraient combien de temps, minutes ou heures, les individus consacraient aux activités de travail rémunéré et de travail non rémunéré comme les tâches ménagères et de garde des enfants, les loisirs et les soins personnels. Ces données pourraient donc améliorer la compréhension de la manière dont les individus prennent des décisions concernant le temps et élargir notre connaissance du bien-être. En outre, les données sur l'emploi du temps ont révélé, partiellement en raison de normes et rôles des sexes, la manière dont les hommes et les femmes passaient différemment leur temps ; ce qui a résulté dans une répartition inégale du temps de travail rémunéré et non rémunéré, généralement les femmes portant une responsabilité disproportionnellement plus grande pour le travail non rémunéré et dépensant proportionnellement moins temps sur le travail rémunéré, en comparaison aux hommes.

Le Comité a réaffirmé à quel point la collecte de données sur l'emploi du temps faisait partie intégrante de la cible 5.4 de l'objectif de développement durable 5, qui préconisait de reconnaître, de réduire et de redistribuer le travail de soins non rémunéré, comme condition sine qua non pour atteindre l'égalité des sexes. Grâce aux données sur l'emploi du temps, il a été possible de déterminer en quoi, comment, pourquoi et en combien de temps les activités ont été exécutées. Cependant, le Comité a noté, avec une profonde préoccupation, qu'entre 2000 et 2015, au total 135 pays ne disposaient d'aucunes données sur la proportion de temps consacré au travail domestique et de soins non rémunéré, rendant ainsi invisible la majeure partie du travail domestique non rémunéré dans les pays en développement.

PAR CONSÉQUENT, LE COMITÉ SUR L'EGPFDJ DÉCIDE PAR LE PRÉSENT DOCUMENT DE:-

DEMANDER INSTAMMENT aux Parlements nationaux de commencer à déballer des politiques concernant le travail non rémunéré, de renforcer et d'appliquer les lois et politiques en faveur des travailleurs domestiques et de demander des comptes à ceux qui auront violé les droits desdits travailleurs. Des politiques de travail reconnaissant le travail domestique non rémunéré devraient être mises en place pour la protection des femmes et des jeunes filles qui constituent la majorité dans le travail domestique non rémunéré.

CONVENIR que la reconnaissance, la réduction et la redistribution du travail non rémunéré attireraient l'attention sur le rôle des soins dans la société, fourniraient une base pour surveiller et évaluer les effets des politiques gouvernementales planifiées, libéreraient du temps pour permettre aux femmes

et aux jeunes filles de s'engager dans des emplois formels et des activités sociopolitiques et porteraient les femmes à un niveau où elles ne seraient pas les plus vulnérables.

DEMANDER INSTAMMENT aux Comités parlementaires nationaux de commencer à délibérer sur le travail domestique non rémunéré, étant donné qu'il ne s'agit plus d'un problème social, mais d'un problème de gouvernance, et à trouver des approches pour éradiquer un traitement injuste et une répartition inefficace du travail grâce à la fourniture de services publics et sociaux abordables et de meilleure qualité tant aux hommes qu'aux femmes.

EXHORTER les Parlements à initier plus structurellement et plus sérieusement des discussions portant sur le travail non rémunéré et à examiner les indicateurs utiles pertinents qui pourraient être pris en compte lorsque des questions relatives audit travail sont débattues. En outre, exhorter les Parlements à demander aux Ministres responsables du travail de tenir compte du travail de soins non rémunéré.

RECOMMANDER la réalisation d'études sur l'emploi du temps et l'adoption des politiques visant à promouvoir le partage des responsabilités entre les hommes et les femmes au sein des ménages et des familles, afin d'alléger le fardeau des rôles multiples joués par les femmes. Attirer l'attention sur ce type de travail en assurant la collecte d'informations quantitatives sur toute sa portée.

DEMANDER aux bureaux de statistiques nationaux et/ou aux comités de fournir les données nécessaires pour que les États puissent agir sur les implications du travail de soins non rémunéré.

IMPLORER les Gouvernements nationaux de mettre en place des infrastructures comme les moulins, les puits, l'eau courante, les combustibles alternatifs tels que l'énergie solaire et l'énergie éolienne, afin de pouvoir libérer plus de temps qui permettrait aux femmes et aux jeunes filles de s'engager dans des emplois formels, des activités socio-économiques et politiques, grâce à la réduction du travail non rémunéré. En effet, la lourde et inégale charge du travail non rémunéré subie par les femmes et les jeunes filles a un impact négatif sur leur santé, leur bien-être et les postes de prise de décisions.

FAIRE APPEL aux femmes parlementaires pour qu'elles utilisent leur influence utilement, afin de garantir que les Parlements puissent commencer à approfondir la question du travail de soins non rémunéré et à influencer la façon dont ce type de travail peut avoir une incidence sur le produit intérieur brut (PIB) des État, ainsi que leurs régimes fiscaux.

RÉITÉRER l'importance des données sur l'emploi du temps en tant qu'outil de plus en plus pertinent utilisé dans les politiques de développement concernant

le travail non rémunéré. Plus précisément, les données sur l'emploi du temps font partie intégrante de la cible 5.4 de l'objectif de développement durable 5, qui préconise de reconnaître, de réduire et de redistribuer le travail de soins non rémunéré comme l'une des conditions essentielles pour atteindre l'égalité des sexes.

ENCOURAGER la redistribution du travail de soins non rémunéré, notamment au niveau des ménages, pour que tant les hommes que les femmes puissent jouir des bénéfices du développement qui résulteraient du partage des responsabilités.

ENCOURAGER en outre les décideurs politiques et les législateurs à tenir des débats sur les rôles des sexes et sur la façon dont ceux-ci affectent la société ; mais plus important encore, les encourager à éliminer les normes sociétales qui dictent que le travail non rémunéré est réservé aux seules femmes et à veiller à ce que les hommes se fassent champions de cette cause.

Honorable Peete Peete Ramoqai	Betty Zulu
PRÉSIDENT	**SECRÉTAIRE DU COMITÉ**